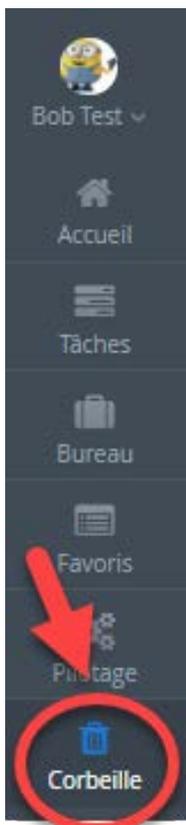


15. UTILISER LA CORBEILLE

La corbeille permet de restaurer (ramener) des éléments (des documents, des dossiers, des tâches) qui ont été supprimés dans Constellio. À noter que les réglages de Constellio permettent de déterminer qui a le droit de supprimer des documents.

CONSULTER ET RESTAURER LES ÉLÉMENTS

Cliquez sur la corbeille :



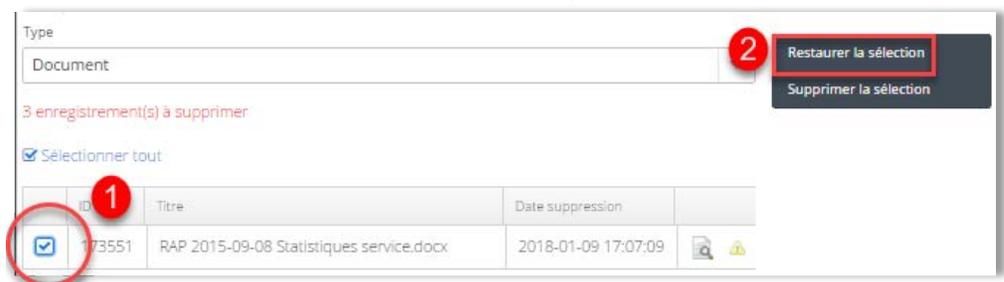
- Cliquez sur la flèche dans le champ « Type » :



- Choisir un type d'enregistrement et les éléments s'afficheront à l'écran :



- Attention : vous ne voyez que les éléments auxquels vous avez les droits d'accès.
- Sélectionnez les éléments à restaurer et cliquer sur « Restaurer la sélection ».



- Les éléments sont maintenant restaurés à leurs emplacements d'origine. Donc, s'ils étaient dans le dossier XYZ par exemple, ils réapparaîtront dans ce dossier.

Notez bien :

- La corbeille conserve les éléments supprimés durant 90 jours.
- Après ce délai, les éléments sont supprimés définitivement.
- Les dossiers et les documents détruits par le déclassement (l'application des délais de conservation des dossiers et documents à l'INRS) ne vont pas dans la corbeille.